



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/SBSTA/1997/L.4
3 août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Sixième session
Bonn, 28 juillet - 5 août 1997

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA SIXIEME SESSION,
TENUE A BONN DU 28 JUILLET AU 5 AOUT 1997

Projet de rapport présenté par le Rapporteur et contenant
un projet de conclusions proposé par le Président

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 4	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	5 - 18	3
A. Adoption de l'ordre du jour	5 - 7	3
B. Election des membres du Bureau autres que le Président	8	4
C. Organisation des travaux de la session . . .	10 - 15	4
D. Préparatifs en vue de la troisième session de la Conférence des Parties	16	5
E. Participation	17	6
F. Documentation	18	6
III. REPARTITION DES TACHES ENTRE LE SBSTA ET L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE (SBI) (Point 3 de l'ordre du jour)	19 - 22	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
IV. QUESTIONS METHODOLOGIQUES (Point 4 de l'ordre du jour)	23 - 32	7
A. Programme de travail	23 - 32	7
B. Questions méthodologiques liées à l'application conjointe		10
V. COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPETENTES (Point 5 de l'ordre du jour)	33 - 40	10
VI. COMMUNICATIONS NATIONALES (Point 6 de l'ordre du jour)	41 - 45	11
A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention	41 - 43	11
B. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	44 - 45	11
VII. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 7 de l'ordre du jour)	46 - 54	12
VIII. ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 8 de l'ordre du jour)	55 - 57	13
IX. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 9 de l'ordre du jour)	58	13

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'hôtel Maritim à Bonn, du 28 juillet au 5 août 1997.
2. Le Président du SBSTA, M. Tibor Faragó, a ouvert la session le 28 juillet 1997. Il a souhaité la bienvenue à tous les représentants ainsi qu'aux observateurs des pays non Parties, des organismes et institutions des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et il a formulé des vœux pour le succès de la session.
3. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux participants, en particulier aux représentants des nouvelles Parties à la Convention, donné des informations sur la préparation des sessions et fait le point sur la planification de la troisième session de la Conférence des Parties. Il a demandé instamment que le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) demandent un minimum de nouveaux documents pour leurs sessions d'octobre.
4. Le Secrétaire exécutif s'est déclaré préoccupé par le rythme de soumission des communications nationales, notant que six seulement des Parties visées à l'annexe I avaient respecté la date limite et que jusqu'à présent, la moitié seulement des communications qui auraient dû être présentées avaient été reçues. Deux Parties non visées à l'annexe I avaient envoyé leurs communications. Le Secrétaire exécutif a rappelé que la présentation des communications constituait l'engagement fondamental de toutes les Parties et que si ces communications faisaient défaut, les Parties auraient plus de mal à évaluer la nécessité de prendre des mesures dans l'avenir pour renforcer la Convention et promouvoir son application.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. A sa première séance, le 28 juillet 1997, le SBSTA a examiné l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/SBSTA/1997/5.
6. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties.
7. A sa première séance, le 28 juillet, le SBSTA a adopté l'ordre du jour ci-après, dans lequel l'ancien point 9 (Questions méthodologiques liées à l'exécution conjointe) est devenu un alinéa du point 4.

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Election des membres du Bureau autres que le Président
 - c) Organisation des travaux de la session
 - d) Préparatifs en vue de la troisième session de la Conférence des Parties
3. Répartition des tâches entre le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI)
4. Questions méthodologiques
 - a) Programme de travail
 - b) Questions méthodologiques liées à l'exécution conjointe
5. Coopération avec les organisations internationales compétentes
6. Communications nationales :
 - a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention
 - b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
7. Mise au point et transfert de technologies
8. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
9. Rapport sur les travaux de la session.

B. Election des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. A sa première séance, le 28 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif à l'élection des membres du Bureau autres que le Président.

9. A la même séance, le Président a rendu compte au SBSTA des consultations informelles qui avaient eu lieu avec les représentants des groupes régionaux pendant la sixième session du Groupe spécial du mandat de Berlin (AGBM) et l'a informé de l'accord qui était intervenu au sujet de l'élection des membres du Bureau autres que le Président. Le SBSTA a alors élu M. S. Sok Appadu (Maurice) vice-président et M. Alvaro J. Rodriguez (Colombie) rapporteur.

C. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

10. A sa première séance, le 28 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif à l'organisation des travaux de la session.

11. Le Président a rappelé que des services seraient assurés pour que des séances officielles avec interprétation puissent se tenir le matin de 10 heures à 13 heures et l'après-midi de 15 heures à 18 heures les 28 et 30 juillet et uniquement l'après-midi le 5 août 1997.

12. Le Président a rappelé au SBSTA que le Bureau de la Conférence des Parties avait précédemment décidé de poursuivre sa politique consistant à autoriser l'accès des représentants des organisations non gouvernementales à la partie de la salle de conférence où il est possible de prendre la parole avant et après les séances mais pas durant celles-ci.

13. Le Président a informé le SBSTA qu'il avait l'intention, comme il l'avait fait à la session précédente, de se prévaloir de la latitude laissée par le Bureau de la Conférence des Parties au président de chaque organe subsidiaire pour autoriser des représentants d'organisations non gouvernementales à prendre la parole en qualité d'observateurs.

14. Le Président a également informé le SBSTA que le secrétariat avait examiné les demandes de deux organisations intergouvernementales et de 10 organisations non gouvernementales en se fondant sur les dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et conformément aux procédures arrêtées par la Conférence des Parties pour l'admission des organisations à titre d'observateurs. Le SBSTA a décidé d'admettre ces organisations à la session en cours du SBSTA, en attendant que la Conférence des Parties se prononce officiellement sur leur accréditation à sa troisième session. Ces organisations sont mentionnées dans la liste des participants.

15. Compte tenu de la réunion du Groupe de travail commun SBSTA/Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévue le 29 juillet 1997 et sur proposition du Président, il a été décidé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour relatif à la coopération avec les organisations internationales compétentes le mercredi 30 juillet 1997. Il a en outre été décidé que le point 8 relatif aux activités exécutées conjointement serait examiné le lundi 28 juillet 1997.

**D. Préparatifs en vue de la troisième session
de la Conférence des Parties**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

16. Le Président a réaffirmé qu'à la session en cours et à la septième session, le SBSTA devrait élaborer des recommandations sur les questions inscrites à son ordre du jour, recommandations que la Conférence des Parties devrait ensuite étudier à sa troisième session. Il a exprimé l'espoir en particulier que dès la session en cours, le SBSTA puisse, d'un commun

accord avec le SBI, arrêter un projet de décision concernant la répartition des tâches entre ces deux organes.

E. Participation

17. Les listes des participants à la sixième session du SBSTA sont publiées sous les cotes FCCC/1997/... et FCCC/1997/... .

F. Documentation

18. On trouvera à l'annexe ... la liste des documents établis pour la sixième session du SBSTA ainsi que des autres documents qui ont été mis à la disposition des participants.

**III. REPARTITION DES TACHES ENTRE LE SBSTA ET L'ORGANE
SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE (SBI)**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

19. A sa première séance, le 28 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif à la répartition des tâches entre le SBSTA et le SBI. Il était saisi d'un document établi par le secrétariat (FCCC/SB/1997/2).

20. Sur la proposition de son Président, appuyé par le Président du SBI, le SBSTA a constitué un groupe de contact informel chargé de mener les consultations sur la répartition des tâches entre le SBSTA et le SBI. Ce groupe a été invité à élaborer un projet de conclusions sur la répartition des tâches pour adoption par ces deux organes, ainsi qu'un projet de décision qui serait soumis à la Conférence des Parties à sa troisième session pour adoption.

21. Des déclarations ont été faites par les représentants de ... Parties,
...

2. Conclusions

22. A sa 5ème séance, le 1er août, le SBSTA, après avoir examiné une proposition du Président, a adopté les conclusions suivantes :

a) A leur sixième session, le SBI et le SBSTA ont tous deux décidé de recommander un projet de décision en vue d'adoption par la Conférence des Parties à sa troisième session. Le texte de ce projet figure dans le rapport de la sixième session du SBI au titre du point 3.

IV. QUESTIONS METHODOLOGIQUES

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Programme de travail

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

23. A sa première séance, le 28 juillet 1997, le SBSTA était saisi de documents relatifs aux questions méthodologiques, à savoir FCCC/SB/1997/INF.2, FCCC/SBI/1997/10 et FCCC/SBI/1997/INF.1. Après avoir examiné une proposition présentée par le Président, le SBSTA a constitué un groupe consultatif informel coprésidé par le Vice-Président du SBSTA et un représentant. Ce groupe s'est réuni à cinq reprises et a examiné les priorités concernant les questions méthodologiques, y compris les incidences sur le budget biennal de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. A partir des recommandations de ce groupe, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après :

24. Des déclarations ont été faites par les représentants de ... Parties,
...

2. Conclusions

25. Au sujet des travaux d'autres organisations internationales, le SBSTA :

a) A accueilli favorablement les plans du GIEC visant à évaluer, dans le cadre du troisième rapport d'évaluation, les méthodes décrites dans la documentation pertinente qui présentaient un intérêt pour toutes les catégories d'activité, à savoir les inventaires, les projections, les méthodes d'atténuation, l'évaluation des incidences et des mesures d'adaptation, et l'analyse des coûts et avantages socio-économiques. Il a en outre noté que ces informations pourraient contribuer aux travaux d'autres organisations internationales, du SBSTA et d'autres organes de la Convention;

b) A pris note avec satisfaction de la coopération étroite existant entre le GIEC et le secrétariat, en particulier pour les travaux relatifs aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre, et s'est prononcé avec force en faveur du futur programme de travail du GIEC, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Agence internationale de l'énergie (OCDE/AIE) sur cette question. Il a demandé au GIEC, à l'OCDE et à l'AIE d'envisager, dans leurs travaux sur les inventaires, d'accélérer les activités relatives aux incertitudes de façon que les résultats puissent être pris en considération par le SBSTA;

c) A pris note en les appuyant énergiquement des programmes de travail indiqués dans le document FCCC/SB/1997/INF.2 et exécutés par d'autres

organisations internationales, en particulier ceux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/RISO) relatifs à l'évaluation des mesures et politiques d'atténuation, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) concernant les méthodes d'évaluation des techniques d'atténuation dans le secteur industriel, et du PNUE concernant les méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques;

d) A invité les organisations internationales susmentionnées à continuer de fournir des informations sur leurs travaux au SBSTA.

26. Au sujet du programme de travail que le secrétariat devrait mener à bien au cours du prochain exercice biennal, le SBSTA :

a) A décidé qu'il fallait accorder la priorité absolue aux activités relatives à l'application des méthodes d'inventaire des gaz à effet de serre et accorder un rang de priorité élevé aux projections des émissions et des puits de ces gaz;

b) A décidé qu'il faudrait aussi donner la priorité aux méthodes d'évaluation et de contrôle de l'efficacité et des effets de politiques et mesures spécifiques et aux méthodes d'analyse des stratégies et technologies d'adaptation.

27. Compte tenu de ce qui précède, le SBSTA a engagé instamment le SBI à examiner le budget indicatif tenant compte des priorités relatives aux travaux méthodologiques qui est présenté dans le tableau ci-après, pour établir le budget de la Convention-cadre pour le prochain exercice biennal.

TABLEAU : BUDGET INDICATIF DU PROGRAMME DE TRAVAIL METHODOLOGIQUE
DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Activité méthodologique (catégorie/tâche)	Ressources que le SBSTA recommande d'inscrire au budget-programme pour 1998-1999 (milliers de dollars E.-U./années de travail)	
A. Etablissement d'inventaires des émissions et des puits de gaz à effet de serre	873	6,0
B. Projections des émissions et des puits de gaz à effet de serre	333	2,0
C. Mesures d'atténuation		
Evaluation et contrôle de l'efficacité des effets de politiques et de mesures spécifiques	135	1,0
D. Incidences et adaptation		
Evaluation des stratégies et des technologies d'adaptation	135	1,0
Services d'experts venant de Parties non visées à l'annexe I	90	
Montant total des ressources (et nombre d'années de travail)	1 566*	10,0

* Y compris le montant estimatif des services de consultants (134 000 dollars E.-U. en 1998 et 134 000 dollars E.-U. en 1999) et des frais de voyage (52 000 dollars E.-U. en 1998 et 57 000 dollars E.-U. en 1999).

28. Le SBSTA a instamment prié le secrétariat de coopérer étroitement avec le GIEC et d'autres organisations internationales pour mener à bien le programme de travail sur les méthodologies.

29. Le SBSTA a noté qu'il importait de faire en sorte que des experts des Parties, en particulier des Parties non visées à l'annexe I, puissent participer, compte tenu de la nécessité de préserver un équilibre régional pertinent et des exemples donnés à l'article 4.8 de la Convention. Il a noté aussi qu'il serait possible de recourir au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pour financer la participation d'experts supplémentaires venant des Parties concernées. Il a vivement encouragé les Parties à fournir des ressources suffisantes pour ces activités.

30. Le SBSTA a prié le secrétariat de faire le point sur l'exécution de son programme de travail relatif aux méthodologies.

31. A la prochaine session, le SBSTA commencerait à examiner les moyens propres à permettre de définir le cadre dans lequel les experts apporteraient leur contribution et à déterminer les documents techniques à établir, conformément au programme de travail sur les méthodologies.

32. Le SBSTA a prié les Parties de faire part au secrétariat avant le 20 janvier 1998 de leurs observations initiales concernant les domaines prioritaires et les options possibles pour les travaux relatifs aux projections afin qu'elles soient rassemblées dans un document de la série "Misc." et examinées par le SBSTA à sa huitième session.

B. Questions méthodologiques liées à l'application conjointe

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

[à compléter]

V. COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPETENTES

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

33. A sa 3ème séance, le 30 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif à la coopération avec les organisations internationales compétentes. Il était saisi du document publié sous la cote FCCC/SBSTA/1997/MISC.4.

34. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI/UNESCO), du Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial (FEM/STAP), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du PNUE.

35. Le Président du SBSTA a rendu compte de la réunion du Groupe de travail mixte de responsables du secrétariat de la Convention et du bureau du GIEC, qui avait eu lieu le 29 juillet 1997.

36. Le Président et le futur président du GIEC ont fait des déclarations et ont aussi répondu aux questions.

37. Des déclarations ont été faites par les représentants de ...
Parties, ...

2. Conclusions

38. A sa 3ème séance, le 30 juillet, en réponse aux déclarations précitées et sur la proposition du Président, le SBSTA :

a) A pris note avec satisfaction des informations communiquées par la COI de l'UNESCO, le STAP du FEM, l'OMM et le PNUE sur l'état d'avancement des programmes réalisés par leurs organisations respectives et les autres organisations participant au Programme d'action pour le climat;

b) A également pris note avec satisfaction des renseignements communiqués par le Président et par le futur président du GIEC, en particulier au sujet du troisième rapport d'évaluation, ainsi que de la priorité régionale et de la participation plus poussée d'experts de pays en développement. Il a invité les Parties à soumettre des renseignements supplémentaires sur

les principales questions de politique générale, concernant en particulier le rapport de synthèse, au secrétariat, avant le 20 janvier 1998; ces renseignements seraient rassemblés dans un document publié dans la série MISC;

c) A prié le secrétariat d'organiser, avec le GIEC, une réunion informelle à la session suivante du SBSTA pour évoquer les principales questions à examiner dans le cadre du troisième rapport d'évaluation.

39. Le SBSTA a engagé les Parties à examiner dans le cadre des autres organisations compétentes, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI), les questions relatives aux changements climatiques et a prié ces organisations de lui fournir des rapports sur leurs travaux à ses futures sessions.

40. Le SBSTA a en outre demandé aux organisations susmentionnées de poursuivre leurs importants travaux à l'appui du processus de la Convention.

VI. COMMUNICATIONS NATIONALES

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

41. A sa 2ème séance, le 28 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif aux communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Il était saisi des documents FCCC/SB/1997/5 et 6.

42. Des déclarations ont été faites par les représentants de ...
Parties, ...

2. Conclusions

43. Le SBSTA a pris note des documents établis par le secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour et a approuvé la proposition du Président tendant à ce que le SBI les examine, conformément au projet de répartition des tâches entre le SBI et le SBSTA.

B. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

44. A sa 2ème séance, le 28 juillet, le SBSTA a examiné le point de l'ordre du jour relatif aux communications des parties non visées à l'annexe I de la Convention. Il était saisi des documents FCCC/SBI/1997/9 et 13. Le SBSTA a décidé de renvoyer ce point au SBI pour qu'il l'examine.

45. Des déclarations ont été faites par les représentants de ...
Parties, ...

[à compléter]

VII. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

46. A ses 3ème et 4ème séances, le 30 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif à la mise au point et au transfert de technologies. Il était saisi de trois documents établis par le secrétariat, à savoir FCCC/SB/1997/3 et 4 et FCCC/TP/1997/1.

47. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un est intervenu au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom du Groupe africain.

2. Conclusions

48. A sa 5ème séance, le 5 août, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après.

49. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des rapports intérimaires établis par le secrétariat ainsi que des rapports techniques contenant des renseignements sur les tendances des flux financiers et des clauses et conditions fixées par les institutions multilatérales de crédit.

50. Le SBSTA s'est également félicité des renseignements concernant les techniques d'adaptation et les centres et réseaux d'information, et il a encouragé le secrétariat à terminer les rapports sur ces questions pour sa session suivante.

51. Le SBSTA a appuyé le projet du secrétariat d'élaborer des rapports sur le rôle du secteur privé ainsi que sur les obstacles au transfert de technologie et les activités des pouvoirs publics favorisant un tel transfert.

52. Le SBSTA a encouragé le secrétariat à élargir sa coopération à d'autres organisations telles que la Banque mondiale et l'OCDE, en vue, notamment, d'améliorer l'accès aux données climatiques pertinentes. Dans ce contexte, il a noté que le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE collaborait avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique afin d'introduire un indicateur spécifique de la biodiversité dans ses statistiques et a envisagé d'utiliser un paramètre analogue dans les projets relatifs aux changements climatiques.

53. Le SBSTA a examiné la question des groupes consultatifs techniques intergouvernementaux. Il a noté que le secrétariat avait été prié d'élaborer un rapport sur le bilan de son recours à la liste d'experts. Il a rappelé qu'il examinerait à sa septième session cette question, notamment l'éventuelle mise sur pied de tels groupes intergouvernementaux, et il a prié les Parties

d'adresser toute nouvelle idée sur la question au secrétariat d'ici au 31 août 1997.

54. Le SBSTA s'est félicité de ce que le secrétariat avait recouru à la liste à l'occasion de trois réunions d'experts sur les questions techniques et de transfert de technologie et a rappelé qu'il avait demandé aux Parties qui ne l'avaient pas encore fait de désigner des experts à inscrire sur la liste, en ne perdant pas de vue qu'ils devaient être au fait des aspects économiques et financiers du transfert de technologies.

VIII. ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

55. A sa 2ème séance, le 28 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif aux activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/1997/INF.2.

56. Des déclarations ont été faites par les représentants de ... Parties, ...

2. Conclusions

57. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des renseignements concernant les activités exécutées conjointement qui figuraient dans le document FCCC/SBSTA/1997/INF.2 ainsi que des travaux du secrétariat en cours dans ce domaine.

IX. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 9 de l'ordre du jour)

58. A sa ... séance, le 5 août, le SBSTA a autorisé le rapporteur, sous la conduite du Président et avec l'aide du secrétariat, à compléter le rapport en tenant compte des délibérations des participants et de la nécessité d'apporter des retouches d'ordre rédactionnel.

[à compléter]